



Donation partage

Par Sandy

Bonjour, ma s?ur reprenant ses études sur le tard a souhaité de sa propre initiative vivre chez mes parents. Mon père étant décédé pendant cette période, ma s?ur continue de vivre chez ma mère ; celle ci n'est pas dépendante malgré ses 80 ans mais ma s?ur la materne comme une enfant ne lui laissant prendre aucune initiative. De ce fait ma mère aurait décidé de privilégier ma s?ur sur le pourcentage de l'héritage, que puis je faire ne trouvant cela pas correct ? Merci pour votre réponse.